

CANTON DU VALAIS

LE JUGE IV DES DISTRICTS D'HERENS ET CONTHEY

Saisie d'une requête de bénéfice d'inventaire au sens des articles 580 ss CC dans la succession de feu Roland Pellissier, né le 2 novembre 1932, décédé le 2 février 2024, de dernier domicile à Vétroz,

somme

tous les créanciers et débiteurs du défunt prénommé, y compris les créanciers en vertu de cautionnement (art. 582 CC) et les tiers possédant des renseignements sur la situation du défunt, notamment les banques (art. 581 al. 2 CC), à annoncer leurs créances et à déclarer par écrit leurs dettes à l'Etude de Me Janique Luyet, notaire, Avenue de la Gare 29, 1950 Sion, dans un délai expirant au 19 août 2024 en produisant les pièces justificatives utiles, à peine de déchéance.

Les créanciers du défunt, qui ne figureront pas à l'inventaire pour avoir négligé de produire en temps utile, sont avisés qu'ils ne pourront rechercher les héritiers ni personnellement ni sur les biens de la succession (art. 590 al. 1 CC).

Ainsi fait à Sion, le 27 juin 2024, pour être publié dans trois numéros consécutifs du Bulletin officiel du Canton du Valais et affiché durant trois semaines au pilier public communal de la Commune de Vétroz.

